CIL
Les Collines du Paradis

Histoire du Paradis

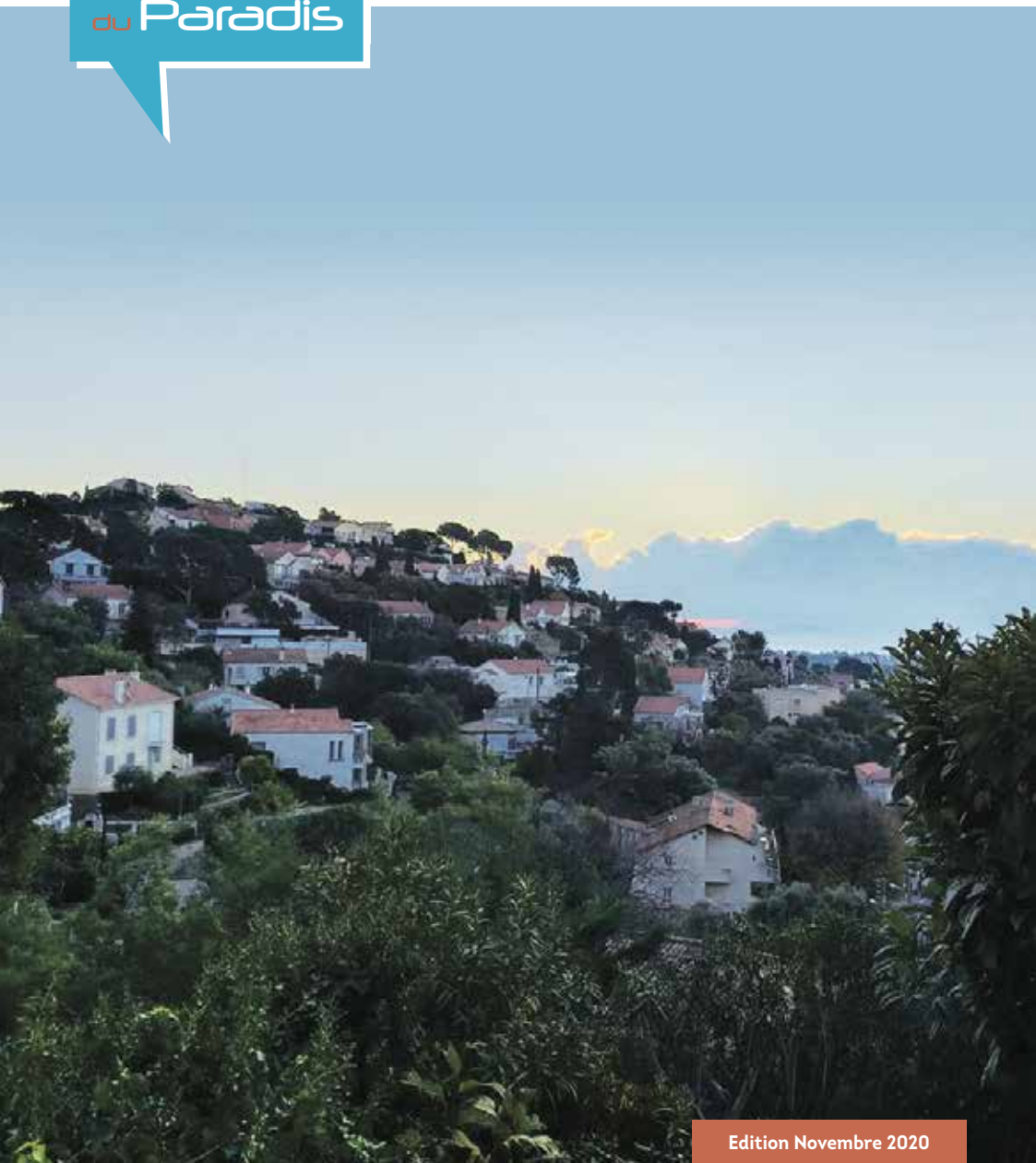

Edition Novembre 2020

SOMMAIRE

1. Le Paradis et le Cil des Collines P1
2. Le Paradis et son histoire ... 1873 - 1950 ..... P5
3. Le Paradis et son histoire ... 1950 - 1967 ..... P8
4. Le Paradis et son histoire ... 1967 – 1969 ..... P12
5. L'école Paul Long..... P18
6. Le « Casse du siècle » et le Paradis..... P21
7. Albert Spaggiari et le Paradis ..... P 24
8. Le nom des rues du Paradis ..... P 25
9. L'escalier « Olympia » ..... P 27
10. Odile JACQUEMIN : extrait de Deux siècles d'histoire d'un paysage ..... p 29

CIL Collines du Paradis

Histoire du quartier Paradis .....et de son CIL

Le président du CIL de 2012 à 2020 Léon -Gérard Heusele, est à L'initiative de ce recueil qui rassemble les articles « HISTOIRE du QUARTIER et du CIL Les COLLINES du PARADIS » rédigés par Louis Lapierre. Ces textes sont parus dans le Mag, carnet de liaison du quartier créé en 2006 par les membres du CA et mis en page par Stéphane Mucetto. Le Cil les Collines du Paradis a l'ambition d'éditer d'autres articles d'après des événements, anecdotes et photos qui ont façonné au fil du temps la vie du quartier.

Bonne lecture...

Pierre BRAUGE

Président du Cil

1. LE PARADIS ET LE CIL DES COLLINES

Les premières maisons sont apparues sur cette colline de Hyères avec le programme de lotissement « La Prolétarienne » qui date de 1949, concernant surtout les rues Manet, Cézanne et boulevard Matignon.

Puis arrivent le lotissement des Amandiers en 1955 et d'autres constructions individuelles.

Le résultat est un quartier très homogène composé presque exclusivement de maisons individuelles, desservi par des voies plutôt étroites se terminant en impasses.

Cependant les heureux habitants du quartier n'ont pas ressenti la nécessité de s'organiser en association jusqu'en 1978.

Le 4 septembre 1978, lors de très violents orages le quartier à été foudroyé causant d'importants dégâts, en particulier chez Mr Francou, rue Manet, où la boule de feu a détruit complètement la cuisine. De nombreuses maisons ont subi également des dommages.

L'antenne des pompiers de la rue Benezit a été alors mise en cause, les personnes concernées pensant qu'elle attirait la foudre, et qu'une action auprès des autorités s'avérait nécessaire

A l'initiative de Mr Francou, quelques résidents se sont réunis et la décision de créer un Comité d'Intérêt Local, a été prise fin 1978.

- Baptisé CIL « Les Collines du Paradis » il est déclaré en préfecture en avril 1979.

Le premier président en a été Mr André Cicoletta, avec Mme Jeanine Augier comme secrétaire et Mr Jean-Marie Ollivier trésorier.

Le CIL a commencé alors son action auprès des services municipaux pour améliorer la vie du quartier.

Le fait marquant de cette période a été le terrible incendie d'aout 1989, qui a dévasté la colline et obligé des habitants à évacuer leurs maisons.

Une association des victimes de cet incendie à été créée avec Mr Pierre Gires comme président.

Par la suite le CIL est resté plutôt en sommeil dans les années 90 et après le décès du trésorier Mr Ollivier et la démission du président Mr Cicoletta en 1996, Mr et Mme Augier prirent l'initiative de le relancer et un nouveau bureau a été élu en décembre 1996 :

- Jean-Pierre Farini président,
Pierre Bergere secrétaire,
Roland Carroue trésorier.
Les autres membres du bureau étaient Mr et Mme Augier, Mr Gires et Mr Glaize.

Paradis 1953

A partir de cette date le CIL s'est montré très actif concernant les problèmes, dont certains n'ont pas encore trouvé de solution définitive, à savoir : la circulation, le stationnement, l'écoulement des eaux, la voirie en général, etc...

On note l'arrivée de Suzanne Fromenteze en 1999 en tant que trésorière adjointe.

Cependant il semble qu'il y ait eu quelques dissensions au sein du bureau, qui se sont traduites fin 1999 par un changement de président.

Lors de la réunion du bureau du 22/12/1999, pour l'élection du président, Jean-Pierre Farini se représentait, mais aussi Pierre-Adolphe Gires qui, à la demande de certains membres du bureau, présentait également sa candidature.

Ulcéré par cette candidature, Jean Pierre Farini quittait la salle et la réunion se termina en son absence par l'élection de Pierre-Adolphe Gires comme président, les autres membres étant également reconduits, y compris Jean-Pierre Farini.

Celui-ci contestera la validité de la procédure et donnera sa version à Var Matin, qui intitulera son article « Du Rififi au Paradis » !!

• Les choses s'étant calmées, le CIL s'est remis au travail, et la période 2000-2005 a vu de nombreuses améliorations dans le quartier, comme l'enfouissement des lignes des rues Renoir et Manet, la limitation à 30kmh, le stop rue Manet, le terrain de basket etc...

L'année 2000 vit les départs du bureau de Jean-Pierre Farini et de Michel Glaize et l'arrivée de Pierre Lahaye et d'Elisabeth Houillot.

Il faut noter en particulier que le poste de secrétaire a été cédé par Pierre Bergere en fonction pendant deux mandats, à Pierre Lahaye en 2002.

Une innovation importante a été la diffusion régulière d'un bulletin d'information à tous les adhérents.

Mr et Mme Augier

• Lors de l'Assemblée Générale du 16/12/2005, le président Gires annonce que luimême, Pierre Lahaye, Jeanine et Paul Augier ne souhaitent pas se représenter.

Comme les 3 autres membres du bureau préfèrent démissionner s'il n'y a pas de candidats, le CIL est menacé de dissolution.

C'est alors qu'une nouvelle équipe se présente et la réunion du 5/01/2006 entérine sa composition :

Président : Stéphane Mucetto,
Vice-président Christophe de Villeneuve, Secrétaire Sylvie Morand,

Trésorier Roland Carroue.

Les autres membres sont : Pierre Bergere, Gérard Merlo, Jean-Marie Loicq, Pierre Havet, Béatrix Heusele.

Cette équipe, jeune et dynamique, va donner une nouvelle impulsion au CIL avec la création du MAG des Collines et des pique-niques conviviaux et festifs.

Une autre grande réussite a été d'obtenir le démontage en 2007 des antennes de radio téléphonie sur le pylône de la rue Benezit, grâce à l'action opiniâtre de Sylvie Morand.

antenne

• Roland Carroue, le dévoué trésorier du CIL depuis 1996, est remplacé en 2008 par Jacqueline Moukha, une des plus anciennes résidentes du quartier, qui avait été élue au bureau en 2006.

• Lors de l'Assemblée Générale du 28/01/2010, Jacqueline Moukha a souhaité quitter la fonction de trésorière tout en restant membre du bureau.

Daniel Cousin tout juste élu au bureau en remplacement de Pierre Havet accepte alors d'assumer cette fonction.

De même, Sylvie Morand, secrétaire du CIL depuis 2006, souhaitait quitter cette fonction.

Louis Lapierre, membre du bureau depuis 2008, a été élu pour la remplacer.

L'année 2010 aura été aussi celle de l'incendie de forêt du 15 septembre qui a traumatisé tous les habitants et en particulier ceux qui avaient subi celui de 1989.

Heureusement cette fois le feu a été maîtrisé en quelques heures, grâce surtout aux importants moyens aériens rapidement mis en oeuvre.

Quelques semaines plus tard la piste DFCI, prévue depuis des années, était tracée dans la colline derrière le Paradis.

• L'Assemblée Générale qui a suivi, le 13/01/2011, a vu le départ de Christophe de Villeneuve et de Marie Miglio, remplacés par Léon-Gérard Heusele et Danielle Blanc.

Le nouveau bureau est alors le suivant :

Président : Stéphane Mucetto
Vice-Présidente : Sylvie Morand
Secrétaire : Louis Lapierre
Trésorier : Daniel Cousin

Le 15 mai 2011 le CIL a organisé la Fête de l'Olivier comme geste symbolique pour le reboisement de notre colline, sinistrée par l'incendie du 15/09/2010.

Un olivier, arbre de paix, a été planté près du terrain de boules et une plaque a été apposée.

• A l'Assemblée Générale du 12 janvier 2012, Stéphane Mucetto, après 2 mandats de présidence, décide de se retirer tout en restant membre du Conseil d'Administration.

Le conseil l'a chaleureusement remercié pour le travail accompli depuis 6 ans et a élu à l'unanimité Léon-Gérard Heusele comme président.

Gérard Merlo, membre du Conseil en fin de mandat, ne se représente pas et Danielle Lapierre est élue par l'assemblée à l'unanimité.

- Le 5 octobre 2012, en présence du maire M r Politi, a été inauguré l'éclairage par 4 lampadaires photovoltaïques de l'escalier reliant les rues Manet et Cézanne, que le CIL réclamait depuis longtemps.

- L'Assemblée Générale du 30 janvier 2013 a vu avec regret le départ de Jacqueline Moukha, notre doyenne et mémoire du quartier.

Elle a été remplacée au Conseil par Pierre Brauge, qui nous a présenté son projet de site internet qui sera mis en service peu après.

- En 2014, Stéphane Mucetto, arrivé en fin de mandat, préfère se retirer du Conseil.

L'Assemblée Générale du 29/01/2014 a élu pour le remplacer Ange Lhoste-Drouineau.

Le 29/01/2014, une Assemblée Générale Extraordinaire est réunie pour examiner et voter les nouveaux statuts de l'association.

La notion de bureau élargi est remplacée par celle de conseil d'administration de 5 à 9 membres élus pour 3 ans. Le conseil élit en son sein le bureau composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et éventuellement d'un vice-président.

- En 2015 c'est Sylvie Morand, notre vice présidente qui souhaite se retirer et l'Assemblée générale du 14/01/2015 reçoit la candidature de Catherine Conq qui est élue à l'unanimité au Conseil.

La composition du Bureau et du Conseil d'Administration de 9 membres au total est donc le suivant :

Président : Léon-Gérard Heusele

Vice-président et secrétaire : Louis Lapierre

Trésorier : Daniel Cousin

Membres du conseil :

Danielle Blanc, Danielle Lapierre, Ange Lhoste-Drouineau, Catherine Conq, Pierre Brauge, Jean-Marie Loicq.

De plus un représentant des jeunes du quartier, Vincent Miglio, a été présenté à l'assemblée générale, et participe en observateur à certains Conseils d'Administration.

Depuis 15 ans il n'y a plus de « riffi » au Paradis, l'ambiance au sein du Bureau devenu Conseil d'Administration est tout à fait amicale et conviviale. Nous ne sommes pas toujours du même avis mais tous se plient à la décision de la majorité et dans le respect de l'autre.

Aussi nous appelons tous ceux qui voudraient se rendre utiles pour le « bien-vivre » de notre quartier à poser leurs candidatures au Conseil, leurs présences et leurs talents seront les bienvenus.

Au nom du Conseil,

Louis Lapierre

Secrétaire du CIL

2. LE PARADIS ET SON HISTOIRE … 1873 – 1950

Dans le MAG d'avril 2015 nous avions évoqué l'histoire de notre CIL depuis sa création en 1979 jusqu'à aujourd'hui.

Maintenant nous allons nous pencher sur l'histoire du quartier « le Paradis », si bien nommé, et sur son urbanisation progressive, initiée en 1949 avec le programme de la société d'HLM **« La Prolétarienne ».**

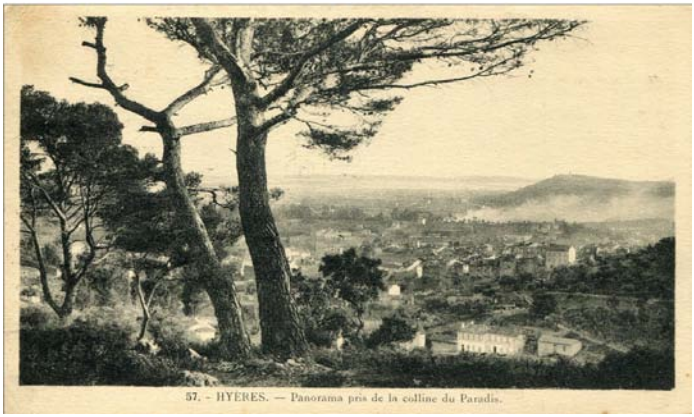
57. - HYÈRES. — Panorama pris de la colline du Paradis.

Avant 1949 le quartier qui portait ce nom comprenait l'actuelle avenue Paul Long (ex avenue du Repos), avec son école construite vers 1930 à la place de l'ancien cimetière, la rue Matignon, la rue de Verdun (ex rue de la Sauvette), la rue de l'Ascension et le début du boulevard Matignon qui s'appelait alors avenue du Paradis.

Nous évoquerons dans un prochain MAG l'affaire du legs Matignon, du nom d' Eugène Raymond MATIGNON qui fit don à la ville par un testament en 1873, de 2 maisons et de 6 hectares de terrains dans ce quartier.

Il y avait quelques constructions isolées au pied de la colline, et même une ferme à l'emplacement actuel du Saint Charles, mais la colline elle-même était inculte et inhabitée, car non viabilisée.

On ne pouvait la parcourir que grâce à quelques « sentiers de chèvres »

Crise aigüe du logement à la Libération.

A la libération en 1944, Hyères alors ville de 27.000 habitants, se trouva comme de nombreuses autres villes de France aux prises avec une crise du logement aigüe. Les destructions dues à la guerre, le retour des sinistrés rapatriés, la reconstitution du régiment d'artillerie avec son personnel à reloger, et aussi le « baby boom » de ces années là, tout concourt à rendre le problème du logement dramatiquement urgent.

La municipalité et son maire de l'époque Joseph CLOTIS, s'inspirant des directives ministérielles, mettent

alors sur pied 2 programmes d'Habitations à Bon marché (H.B.M.).

Le premier consiste en 12 immeubles collectifs de 108 appartements au quartier Excelsior, le second comprend la construction de 90 petits pavillons individuels sur un lotissement à créer au quartier Paradis.

Ce programme s'appuie sur la loi du 3 septembre 1947 votée pour favoriser l'accession à la petite propriété. Cette loi stipule que celui qui en fait la demande peut solliciter de l'Etat un prêt de 1.700.000 francs destiné à la construction d'une maison individuelle, à charge pour lui d'apporter 1/10 de l'avance en garantie, soit 170.000 francs.

De plus le demandeur doit être propriétaire d'un terrain.

Cette disposition devait intéresser une certaine frange de la classe moyenne, aussi la municipalité chercha un terrain pouvant convenir à cette catégorie d'habitants.

Les terrains constructibles disponibles pour un tel programme étant beaucoup trop chers, ou trop éloignés du centre ville, la municipalité se tourna vers la solution de la colline du Paradis avec ses terrains incultes, mais proches du centre.

En effet les particuliers ne pouvaient financer individuellement la viabilisation de cette colline admirablement située, alors que si on répartit la charge entre 90 participants le prix total du terrain devient abordable.

La mairie organisa une réunion courant 1949, pour exposer son projet et dès le lendemain 156 personnes s'étaient inscrites.

La société H.L.M. la Prolétarienne et le rêve de la maison individuelle.

Les terrains prévus totalisaient environ 7 hectares et comme la surface de chaque lot devait se situer entre 500 et 1000 m2, afin de construire des maisons individuelles entourées de jardins, comme le souhaitaient les souscripteurs, le nombre de lots finalement s'est réduit de 90 à 83.

De plus pour éviter à chaque souscripteur l'achat individuel de son terrain et de payer des droits de mutation, la municipalité a eu l'idée de faire appel à la Prolétarienne qui s'est chargée de l'achat des terrains en mai 1950.

Il y eut 3 vendeurs différents, dont la Générale des Eaux, pour un total de 9 millions de francs de l'époque.

Pour la viabilité la mairie est intervenue et a obtenu une participation de 50% de Gaz et Electricité de France et de 40% de la Compagnie Générale des Eaux.

La construction des routes et l'assainissement ont été adjugés à l'entreprise VERDINO de Hyères, qui a consenti un rabais de 3% sur son devis initial.

Avec l'achat des terrains et tous ces travaux on est arrivé à un total d'environ 35 millions de francs, soit le m2 viabilisé à 450 francs, ce qui est 5 à 6 fois inférieur au prix pratiqués sur la ville d'Hyères.

Les travaux étaient terminés à la fin de 1950 et la Prolétarienne avait procédé à l'attribution des lots et mis en place le système de location-vente qui va permettre aux 83 sociétaires

de se considérer propriétaires d'une maison en versant une annuité équivalent au prix d'une location en ville.

Une fois les lots attribués, chacun profitait de ses samedis et dimanches pour venir défricher et aménager son terrain en vue de la construction.

Pour situer ces lots dans le quartier d'aujourd'hui, cela commençait avenue du Paradis, devenue boulevard Matignon côté pair du n° 14 au n° 36, l'avenue N°1 devenue rue Cézanne en entier, puis l'actuelle rue Manet côté pair en entier, et côté impair à partir du n°15 jusqu'au n°41.

L'actuelle rue Renoir, ou avenue N°3 ne comptait que 8 lots (5 côté pair et 3 côté impair), la rue Matisse actuelle 2 lots côté pair, et enfin un lot isolé au carrefour rue Paul Long prolongée et rue Manet. De plus 3 lots dont les entrées se trouvent boulevard Frédéric Mistral faisaient partie du programme.

En étudiant la liste des premiers souscripteurs, nous avons eu la surprise de voir qu' au moins une dizaine de descendants ou parents de ces personnes occupent encore, 65 ans après, la maison qu'ils on fait construire.

Durant l'année 1950 la Prolétarienne effectuait les démarches administratives nécessaires, et engageait l'architecte Toulonnais Auguste PLAGNOL.

Celui-ci propose alors 3 types de maisons avec 2 variantes pour chacune, soit 6 types en tout. Sa contrainte majeure était de ne pas dépasser le prix total prévu par la loi de 1947 soit 1.700.000 francs.

Ses prévisions de prix s'étagent alors entre 1 million et 1,7 million de francs, avec cependant la possibilité d'augmenter le plafond de 15% par pièce supplémentaire pour les plus grandes maisons.

Il est à noter qu'il y eut seulement 6 maisons jumelées, toutes les autres étaient isolées sur leur terrain comme le prévoyait le projet initial.

Par ailleurs seuls 7 garages étaient prévus à l'origine, ce qui nous paraitrait aberrant aujourd'hui.

L'arrêté ministériel de 1950.

Enfin le 24 mai 1950, par l'arrêté 10.603 le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ainsi que le ministre des Finances et des Affaires Economiques donnent l'autorisation officielle de la poursuite du programme présenté par la Société d'H.B.M. La Prolétarienne sur la colline du Paradis.

Dans un prochain MAG nous parlerons des péripéties qui ont perturbé la suite du programme de construction : faillites de certains entrepreneurs, retards et dépassements de devis, contestation politique et même une campagne de presse hostile dans certains journaux locaux.

Nous invitons tous ceux qui ont gardé des documents, des photos, ou tout

simplement des souvenirs de cette époque, de nous en faire part à l'adresse du CIL, 1 rue Auguste Renoir.

Je tiens à remercier le personnel des Archives de la ville pour sa compétence et sa disponibilité qui m'ont permis de réunir toutes ces informations.

Louis Lapierre
Secrétaire du CIL

3. LE PARADIS ET SON HISTOIRE ... 1950 – 1967

Construction des maisons de la « Prolétarienne ».

Dans le MAG précédent nous en étions restés à la signature du décret ministériel du 24 mai 1950 qui entérinait le programme de la société HLM « La Prolétarienne » pour 83 maisons individuelles sur la colline du Paradis.

Le moment était venu pour les 83 sociétaires de choisir l'entreprise de construction susceptible de construire leur maison dans un délai raisonnable et en respectant le prix maximum fixé par le décret en fonction du type de la maison.

Malheureusement le prêt de l'état avait été établi à la valeur de 1949, et quand les travaux commencèrent en 1951 il ne répondait plus à la valeur du moment.

La moitié environ des sociétaires s'adressent alors à des entrepreneurs Hyérois en acceptant de verser un complément au prix fixé en 1949, et ceux là purent voir leur maison se construire rapidement.

Les autres sociétaires, qui n'avaient pas de disponibilités financières, traitèrent avec des entreprises Toulonnaises, STEB et DEIDDA, au prix initial prévu.

Malheureusement les prix des matériaux ayant beaucoup augmenté, ces deux entreprises firent rapidement faillite et la construction des maisons s'arrêta brutalement.

Après quelques mois d'incertitude, à la demande du Comité Local et de la Prolétarienne, l'état accepte enfin de revaloriser le montant du prêt accordé aux sociétaires et l'entreprise BIANCONE accepte de reprendre les chantiers et terminer les maisons dans ces nouvelles conditions.

En janvier 1953, 62 maisons étaient terminées et occupées.

Le premier Comité Local du Paradis.

Dans un souci de solidarité les 83 souscripteurs réalisèrent rapidement qu'il leur faudrait créer une instance pour régler les questions administratives, les relations avec les entrepreneurs, et aussi gérer la partie financière de leur projet commun en accord avec « La Prolétarienne ».

Lors de l'assemblée générale du 6 décembre 1949 est donc créé le Comité Local du Paradis. Le bureau est constitué ainsi :

Président : M. ENNEBIC , assureur.
Vice-Présidents : M. BENQUET, comptable et M. LEFRANCOIS, horloger
Trésorier : M.BERENI, commerçant.
Commissaire aux comptes : M. DONNADIEU
Assesseur : M. ESCOFFIER, secrétaire général de la mairie d'Hyères.

Il faut y ajouter une Commission de Contrôle composée de 12 membres.

Toutes ces personnes faisant bien entendu partie des 83 souscripteurs du programme.

Le paradis années

Ce comité a parfaitement joué son rôle et lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre 1952, après le compte rendu financier, les 83 membres donnaient quitus au bureau et lui votaient les félicitations en ces termes : « En raison des services rendus et de la gestion parfaite de la comptabilité et des réalisations obtenues, l'Assemblée, à l'unanimité vote ses plus vives félicitations aux membres du bureau et leur adresse ses vifs remerciements ».

Avec la fin de la construction des dernières maisons, le Comité Local lors de l'Assemblée Générale du 1er août 1953, vote sa propre dissolution.

Celle-ci est officielle le 26 août 1953 et l'excédent financier de 122.655 francs est alors réparti entre les souscripteurs, soit 1477 francs par lot.

Contestations et polémiques.

La réussite du lotissement Paradis a, bien sûr, fait des jaloux, à commencer par ceux qui avaient payé leur terrain autour de 1500 francs le mètre carré, prix moyen en

1949, et qui voyaient 83 heureux obtenir pour 126 francs le mètre carré un terrain idéalement situé, proche du centre ville.

Par ailleurs les opposants politiques au maire Joseph CLOTIS ont vu là l'occasion de l'attaquer sur sa gestion en l'accusant de favoritisme et même de malversations.

Ils mettaient en cause aussi le Comité Local Paradis, en lui déniant le droit de gérer la partie financière du programme en tant que simple association.

Ils s'appuyaient sur un rapport d'un certain M. HENRY, Président du Comité de Patronage des HLM, qui en 1952 avait publié un rapport repre

nant toutes les rumeurs et les ragots qui dénigraient le programme et mettaient indirectement en cause le maire.

Ce rapport, entièrement à charge, a servi de base à plusieurs articles critiques dans la presse locale, en particulier en avril 1953, dans le quotidien « La République » et l'hebdomadaire plutôt satirique « La Baboite ».

Joseph CLOTIS contre-attaque alors en précisant que s'il est effectivement le concepteur du programme, il n'est intervenu en rien dans sa gestion, confiée à « La Prolétarienne » et au Comité Local.

Il ajoute qu'il est très fier de cette réalisation « sociale », qui a permis à 83 familles d'être propriétaires de leur maison pour un prix équivalant à un loyer, qui a donné du travail pendant deux ans aux ouvriers locaux, laissé 250 millions de travaux et fournitures au commerce local et rapporté 4 millions de taxes locales.

Alerté par le rapport HENRY, le Préfet ordonne alors une enquête approfondie dont les conclusions exonèrent de toute faute les parties intéressées.

Ces conclusions sont présentées en octobre 1952 devant le Conseil Général qui, appelé à délibérer, fait sien le rapport du Préfet et vote à l'unanimité la garantie demandé par « La Prolétarienne », pour la revalorisation des prêts accordés aux souscripteurs.

Le cas de Lucien ESCOFFIER.

Lucien ESCOFFIER, heureux propriétaire du lot n°67, un des plus grands du lotissement avec plus de 1000 m2, était le secrétaire général de la mairie d'Hyères sous le mandat de Joseph CLOTIS, concepteur du programme du Paradis.

Par ailleurs il avait été nommé en décembre 1949 administrateur provisoire de la Société Coopérative « La Prolétarienne » pour la section locale Hyèroise.

Joseph Clotis
et
André Malraux.

Il était également élu assesseur du Comité Local, chargé des relations avec la mairie.

Toutes ces casquettes en faisaient un personnage en vue et sans doute très influent.

Il eut la « chance » de voir sa maison terminée la première du lotissement.

Mais lorsqu'il invita en grandes pompes tout le conseil municipal pour sa pendaison de crémaillère, les malheureux qui avaient le chantier de leur maison en panne à cause d'entreprises défaillantes, lui en voulurent beaucoup !

Sa réputation de profiteur et combinard commençait, peut être un peu injustifiée au début.

Cependant la suite confirma ces premiers soupçons.

En 1965, toujours secrétaire général de la mairie, il voit son beau-frère Pierre HARLAUT accéder à la fonction de maire, et tous deux se lancent alors dans des opérations qui, à la suite d'une plainte d'un particulier, amènent la police à faire une enquête serrée qui se traduira par l'inculpation de Lucien ESCOFFIER en octobre 1967, et à la dissolution en décembre 1967 du Conseil Municipal d'Hyères, fait rarissime en France.

Dans un prochain MAG, nous évoquerons les événements de cette période 1967- 1968, qui à Hyères ont eu une couleur particulière, au point de voir un communiste se faire élire maire pendant quelques mois !

Louis Lapierre
Secrétaire du CIL

4. LE PARADIS ET SON HISTOIRE ... 1967 – 1969

Dans le dernier MAG nous avions évoqué la réalisation du lotissement Paradis, sous l'égide de la société HLM « La prolétarienne », ainsi que le rôle éminent du maire de l'époque Joseph CLOTIS et de son secrétaire général Lucien ESCOFFIER.

Ce dernier personnage, propriétaire du lot n° 67 situé au bout de la rue Cézanne, sur lequel il avait fait construire une superbe villa grâce à une entreprise amie, allait défrayer la chronique de façon spectaculaire dans les années 1967 à 1969.

Il était le secrétaire général de la mairie d'Hyères depuis la Libération et au cours des années, sous l'autorité des 3 maires successifs, il avait pris une assurance qui en faisait le véritable décideur de la vie de la commune, surtout depuis 1965 avec l'élection de Pierre HARLAUT comme maire, avec qui il avait un lien de parenté.

Tout passait par lui, en particulier les marchés et les permis de construire. Comme il était actionnaire ou associé de plusieurs entreprises de la ville, on devine qui étaient les bénéficiaires des contrats.

Arrestation !

Aussi au matin du 26 octobre 1967 c'est un véritable coup de tonnerre lorsqu'on apprend l'arrestation de Lucien ESCOFFIER.

Le commissaire APREA de la section financière du SRPJ de Marseille est venu lui signifier son inculpation pour 3 motifs : Abus de confiance, Corruption de fonctionnaire et Ingérence.

Après les perquisitions à son bureau et à son domicile il est emmené devant le juge d'instruction Mr POUGET qui, après son audition, signe le mandat de dépôt et il est conduit aussitôt à la maison d'arrêt Saint Roch à Toulon.

A l'origine de cette affaire on trouve l'action d'un artisan Mr BENIER, président d'une Association de Défense des Contribuables. De même le représentant des commerçants au Syndicat d'Initiative, dont Lucien ESCOFFIER était le vice président, le suspectait d'avoir détourné de nombreux chèques du Syndicat.

Scandalisé par les abus qu'il constatait ou suspectait de la part de Lucien ECOFFIER, Mr BENIER avait rédigé un rapport accablant qu'il avait transmis au préfet du Var en mars 1967.

Le préfet avait alors demandé une enquête qui avait été confiée au SRPJ de Marseille.

Manifestations citoyennes.

Devant le scandale l'opposition de gauche se mobilise pour demander la démission collective du Conseil Municipal, et décide de venir manifester devant l'Hôtel de Ville.

Malgré l'interdiction du préfet ce sont 3000 personnes, emmenées par Georges CATON du Parti Communiste, récemment élu Conseiller Général, qui défilent le 3 novembre.

Le lendemain les sympathisants de l'Association de Défense des Contribuables se joignent aux premiers et ce sont 4000 personnes qui viennent crier « Harlaut démission ! » sous les fenêtres de la mairie.

Les jours suivants verront des conseillers municipaux donner leurs démissions ce qui portera le nombre de postes vacants au Conseil jusqu'à 11, ne laissant que 16 conseillers encore en poste.

On notera également l'absence du maire aux cérémonies du 11 novembre, au motif qu'il voulait éviter des incidents, et surtout de se faire huer par la population.

Inculpation de Pierre HARLAUT.

Le 17 novembre, après avoir été entendu par le juge d'instruction POUGET, le maire Pierre HARLAUT est inculpé à son tour pour le seul délit d'ingérence et laissé en liberté provisoire. Il était, en effet, lui aussi actionnaire ou dirigeant d'entreprises en lien avec la mairie.

Quelques jours après le maire est suspendu par le préfet pour 1 mois renouvelable et le premier adjoint PAOLI est désigné pour assurer l'intérim.

Mr PAOLI refuse, mais Maurice DURAND le 2ème adjoint veut rester en poste et fait voter avec les conseillers restants une motion de soutien à Pierre HARLAUT.

Maurice DURAND, avocat de profession, avait été sollicité par Lucien

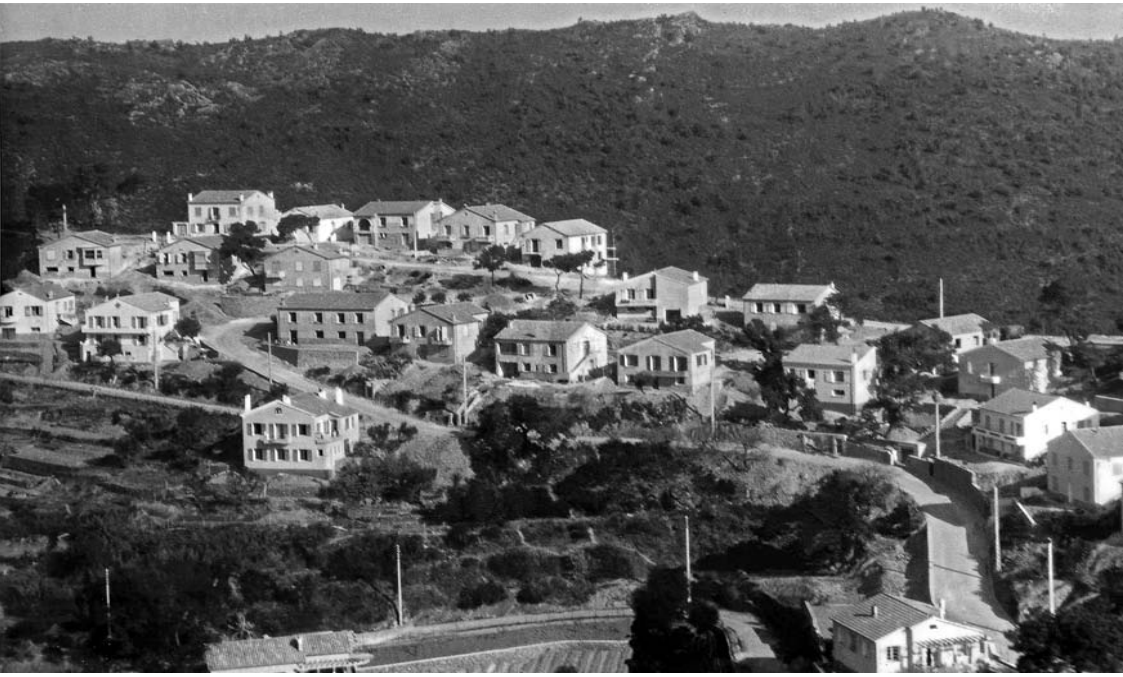

ESCOFFIER pour assurer sa défense mais en tant qu'élu de la ville il avait évidemment dû se récuser. Mais il a toujours soutenu le maire et refusé la solution de démission collective en plaidant qu'une élection complémentaire pouvait combler les défections multiples du conseil municipal.

Par ailleurs il déclare que si la dissolution du Conseil Municipal est décrétée il ferait une réclamation auprès du Conseil d'Etat.

Entre temps une nouvelle inculpation tombe sur les épaules d'ESCOFFIER: celle de délit de Concussion. Cet homme que certains avaient surnommé « Monsieur 5% » voit ses détournements estimés officieusement à 10 millions de francs (anciens).

De même Henri PAOLI, ancien adjoint aux travaux, sera lui aussi inculpé pour concussion en avril 1968. Il avait en effet signé des documents inexacts concernant des surfaces de terrains pour un habitant de la Capte.

Dissolution et élection de 1968.

Le Conseil des Ministres du 21 décembre 1967, présidé par Georges POMPIDOU, décrète la dissolution du Conseil Municipal de la ville d'Hyères, et nomme une délégation spéciale composée de 3 personnalités connues, M[rs] Elie MAURIN, René SALAUN et Victor PONEL pour régler les affaires courantes en attendant l'élection d'un nouveau conseil, prévue pour février 1968.

Paradis 2003

L'élection des 18 et 25 février 1968 donna un résultat inattendu. Au 2ème tour avec un taux de participation important, plus de 70%, et la présence de 3 listes, on vit la victoire de la liste de gauche de Mr CATON, composée de 31 conseillers, avec 43%, devant la liste de droite de Mr SALAUN 37% et la liste de Mr BENIER 18%.

Georges CATON, membre du parti communiste, était directeur d'école à Hyères mais aussi un héros de la Résistance, nommé en 1943 chef des services de liaison du réseau GALLIA à Lyon, et aussi garde du corps du général de LATTRE de TASSIGNY après son évasion de la prison de Riom.

En 2013 une rue de Lyon sera baptisée rue Blanche et Georges CATON, en hommage à Blanche ELMALEH, l'épouse de Georges décédée en 2012, et grande résistante aux côtés de son mari à Lyon.

Sa personnalité et le fait qu'il avait contribué activement à débarrasser la ville de fonctionnaires et d'élus corrompus lui donnèrent une grande popularité et un soutien de la population au cours de son mandat qui malheureusement s'acheva prématurément. Tous ceux qui ont travaillé avec lui soulignent la bonne ambiance qui a régné à la mairie au cours de cette année 1968 qui a vu notre pays, et le monde entier, secoués par une incroyable succession d'événements dramatiques.

Annulation de la dissolution par le Conseil d'Etat.

Nouveau coup de théâtre, le 18 décembre 1968 sur la requête de plusieurs personnes dont Mr DURAND, le Conseil d'Etat annule le décret de dissolution du 21 décembre 1967 qui portait sur l'unique motif que « les dissensions qui existent au sein du Conseil Municipal entravent l'administration de la commune ».

« Considérant qu'après les diverses démissions de membres du conseil, portant le nombre des vacances à plus du tiers de l'effectif complet, la quasi – unanimité régnant parmi les membres subsistants permettait au conseil d'assurer dans des conditions normales la gestion administrative des affaires communales.

Considérant en outre qu'il aurait du être fait application de l'article L.258 du code électoral qui prévoit qu'il doit être remédié à l'insuffisance numérique du Conseil Municipal par des élections complémentaires ».

Pour ces raisons le Conseil d'Etat déclare le décret de dissolution entaché d'excès de pouvoir et donc illégal dans sa totalité. On a là un exemple assez rare d'un avis du Conseil d'Etat qui s'oppose à une décision du Conseil des Ministres.

Pour la petite histoire la Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Etat est alors Mme Nicole QUESTIAUX, qui sera nommée en 1981 ministre du premier gouvernement MAUROY.

L'élection municipale de février 1968 est donc annulée et déclarée illégale et c'est l'ex 2ème adjoint Maurice DURAND qui exerce alors la fonction de maire par intérim, entouré des fidèles de l'ancien maire, et de Pierre HARLAUT lui-même dont la suspension de 3 mois est terminée.

Devant l'imbroglio juridique, à la de mande du gouvernement, le Conseil d'Etat se réunit le 7 janvier 1969, et confirme l'annulation de l'élection de février 1968 de 31 conseillers, déclare que néanmoins les actes comme les mariages et les marchés signés par la municipalité CATON restent valables, et qu'une élection complémentaire de 13 conseillers doit être organisée rapidement.

En effet le Conseil Municipal de Pierre HARLAUT de 1965 comprenait 27 conseillers, mais Hyères avait dépas sé les 30.000 habitants et en 1968 il en fallait 31, cependant le Conseil d'Etat a jugé que c'était le Conseil précédent qu'il fallait compléter.

On a donc vu alors une réunion de Conseil Municipal surréaliste où les 31 élus de 1968 vont siéger en même temps que les 14 rescapés autour du maire par intérim Maurice DURAND, lequel déclare qu'il ne brigue pas le fauteuil de maire.

Cependant Georges CATON doit s'in cliner devant la loi et la passation de pouvoir entre lui et Maurice DURAND a lieu le 15 janvier 1969 à l'Hôtel de Ville, dans une ambiance plutôt si nistre mais sans incident notable.

Election de Jacques PILLEMENT.

L'élection municipale complémen taire du 2 février 1969 voit 3 listes en présence, celle de la gauche menée par M r CATON et 2 listes de droite menées par M rs ARRIGHI et PERRI MOND.

A la surprise générale les 13 candidats de la liste CATON sont alors tous élus au premier tour.

Le nouveau Conseil Municipal est donc composé des 14 fidèles res tés autour de M r DURAND et des 13 conseillers de gauche nouvellement élus, qui devront élire le nouveau maire.

M r DURAND ne veut pas se présenter et finalement le choix s'est porté sur Jacques PILLEMENT, un commerçant peu impliqué dans la municipalité précédente.

Georges CATON est évidemment l'autre candidat et l'élection du maire se déroule le 10 février 1969 dans une ambiance électrique, les sympathi sants de gauche assistant au Conseil faisant une énorme « bronca », fu rieux de voir qu'on leur « volait » leur élection par des manoeuvres jugées

antidémocratiques et insultant co pieusement M r DURAND, lequel reste impassible sous les quolibets.

Comme prévu M r PILLEMENT est alors élu maire par 14 voix contre 13.

Son mandat s'achèvera 2 ans après en 1971, qui vit l'élection comme maire du député Mario BENARD.

Le mandat du seul maire communiste de l'histoire de la ville n'aura donc duré que 10 mois, mais il restera gravé dans la mémoire des Hyérois.

Procès et épilogue.

Les 3 inculpés, ESCOFFIER, HARLAUT et PAOLI bénéficièrent d'un procès tenu le même jour au Tribunal de Grande Instance de Toulon le 11 mai 1968.

Alors que les pavés volent au Quartier Latin et que commence une grève générale qui va paralyser le pays, l'audience s'ouvre devant une nombreuse assistance.

Lucien ESCOFFIER est défendu par le bâtonnier d'Aix en Provence Me JUVENAL, et Pierre HARLAUT par l'avocat de l'OAS Me TIXIER VIGNANCOUR, celui qui sauva la tête du général SALAN et qui se présenta contre le général de GAULLE à l'élection présidentielle de 1965.

Ces avocats illustres ont alors fort à faire face au procureur RONTEIN dont le réquisitoire, très complet et argumenté, impressionne l'assistance.

Le verdict tombe le soir même, relativement clément.

Lucien ESCOFFIER est condamné à 6 mois de prison ferme et à 10.000 francs d'amende.

La peine de prison est couverte par les 6 mois qu'il vient de passer en préventive et il est donc libéré le jour même. Quant à l'amende elle paraît minime par rapport aux détournements constatés et au niveau de fortune de l'accusé.

Pierre HARLAUT n'a pas de peine de prison même avec sursis, et écope d'une petite amende de 2.000 francs.

Pour Henri PAOLI c'est aussi une simple amende de 500 francs.

C'est ainsi que se termine cet épisode peu glorieux de l'histoire de notre chère cité des palmiers.

Louis Lapierre
Secrétaire du CIL

5. L'ÉCOLE PAUL LONG

Inauguration de L'école Paul Long - 12 février 1932

Dans les MAG de novembre 2015 et mai 2016 nous avions évoqué la création mouvementée du premier lotissement de la colline du « Paradis », initiée en 1949 par le maire de l'époque Joseph CLOTIS, sous l'égide de la société HLM « la Prolétarienne ».

En consultant la liste des 83 souscripteurs il est apparu qu'un certain nombre des propriétaires actuels étaient des enfants ou des parents de ces premiers habitants.

Ceux qui étaient des jeunes garçons du quartier dans ces années ont évidemment fréquenté l'école Paul Long et en gardent un souvenir ému.

C'est pourquoi nous avons fait des recherches sur l'histoire de cette école qui porte le nom d'un ancien maire de la ville entre 1871 et 1877.

L'ancien cimetière.

L'école a été construite sur un terrain communal correspondant à un ancien cimetière dont les sépultures avaient été transférées au nouveau cimetière du quartier de la Ritorte vers 1910.

D'ailleurs on peut voir encore aujourd'hui des morceaux de dalles funéraires qui ont été intégrés dans le mur érigé derrière l'école.

Plus étrange encore lors des travaux de construction ou d'agrandissement de l'école, il n'était pas rare de déterrer des ossements de personnes inhumées là !

Ce terrain servait alors de dépôt pour les services techniques de la mairie, mais en 1929 le maire, le médecin Léopold JAUBERT, eut l'idée d'en utiliser une partie pour construire une école

primaire de garçons dont le besoin se faisait sentir de manière urgente.

En effet les classes de l'école de garçons de la place Saint Paul étaient installées dans des conditions détestables au point de vue hygiène et confort.

Le conseil municipal approuve un premier projet de 4 classes plus un logement à Paul Long le 31 décembre 1929.

Ce projet est soumis au préfet du Var, mais celui-ci émet une série de critiques : il trouve la situation de l'école trop « excentrée » pour des enfants résidant dans la vieille ville, que le logement du directeur est prévu trop grand, et que le chauffage central prévu n'est pas nécessaire pour une école à Hyères !

Un deuxième puis un troisième projet sont élaborés et finalement il donnera son accord le 8 décembre 1930 pour les 4 classes avec 2 logements à l'étage, un préau et un bâtiment de service avec cuisine, réfectoire, sanitaires, salle médicale, et chaudière au gaz pour le chauffage central, disposés autour de la cour de récréation !

L'autorisation ministérielle arrive le 13 mars 1931 pour ce projet estimé à 900.000 francs de l'époque, et qui est conçu par l'architecte Albert BUFENOIR.

C'est l'entreprise RE et DALMASSO qui remporte le marché pour la maçonnerie.

L'école est inaugurée le 12 février 1932, sous un beau soleil, par le docteur JAUBERT et elle se révèle très vite trop petite pour le nombre de garçons à scolariser.

Les agrandissements.

Dès 1934 l'extension du bâtiment principal est décidée avec 2 classes supplémentaires au rez-de-chaussée en prolongement du bâtiment existant et 2 appartements de 4 pièces à l'étage. Ces travaux sont terminés pour la rentrée d'octobre 1934.

A cette époque également il est procédé au nivellement et au revêtement de la cour de récréation, ce qui l'a rendue plus sûre pendant les jeux des enfants.

Pendant la guerre, de 1941 à 1944, l'école a changé de nom pour s'appeler école BAYARD, le nom de l'ancien maire Paul LONG ne devait sans doute pas plaire aux partisans du maréchal PETAIN.

Elle a été occupée un certain temps par des militaires allemands qui lui ont fait subir de nombreuses dégradations et à la rentrée de 1946 devant l'afflux des élèves une solution provisoire avait été trouvée avec 3 classes supplémentaires, une dans le préau, une autre à l'infirmerie et la troisième dans une baraque en bois.

Le maire de l'époque Edouard CORDIER fait adopter par le Conseil Municipal en février 1947 le projet de construction de 4 classes supplémentaires, la suppression des 3 classes provisoires et l'acquisition d'un terrain contigu à l'école pour en faire un terrain de sport.

Le conseil demande de plus la reconnaissance d'utilité publique et la subvention de l'Etat.

Mais en cette période d'après la libération tout est à reconstruire et l'école Paul Long ne figure pas dans les dossiers les plus urgents.

Il faut attendre l'année 1951 sous le mandat de Joseph CLOTIS pour voir enfin le projet réalisé et le nombre de classes porté à 10.

L'année suivante l'aménagement du terrain de sport derrière l'école sera terminé, les élèves disposeront de terrains de basket et de volley de barres de suspension et de poutres d'équilibre.

De 1951 à nos jours.

Le grand événement sera bien sûr l'arrivée des filles à l'école.

La mixité dans les écoles publiques fut initiée à partir de 1957 et devint obligatoire avec la loi Haby en 1975.

Nous n'avons pas la date exacte de cet événement pour l'école Paul Long, probablement dans les années 60 comme pour l'école de filles Michelet située dans la vieille ville.

Durant ces années le nombre de classes va fluctuer entre 6 et 12 en fonction du nombre des élèves.

On notera qu'il y eut à une époque des classes maternelles et aussi entre 1961 et 1964 des classes de 6ème et 5ème provenant du collège Anatole France.

En 2017 il y a 150 élèves répartis dans 7 classes primaires mais la directrice actuelle, Mme TOURE, craint qu'à la prochaine rentrée on supprime une classe par manque d'effectif.

Le soldat MACRI.

Parmi les personnalités marquantes passées par l'école il faut citer Jean MACRI.

Né en 1925 il s'engage à 19 ans à la libération de la ville en août 1944 dans la 1ère Division Française Libre, mais il est tué au combat le 30 janvier 1945 lors de la libération de Colmar.

Une voie de notre ville porte le nom du soldat MACRI en son honneur.

Il se trouve que son beau-père, Mr MARCHETTI, était instituteur à Paul Long et en mémoire de son beau-fils il fit un legs à l'école d'environ 20.000 francs en 1984, en demandant que les intérêts annuels de cette somme, déposée sur un livret A, soient attribués à 2 élèves méritants, pas forcément les « premiers de la classe ».

C'était là un geste généreux et très émouvant.

Louis Lapierre
Secrétaire du CIL

CA CIL 2017

6. LE « CASSE DU SIÈCLE » ET LE PARADIS

On peut se demander quel est le lien entre ces deux termes. Il y en a un et c'est le personnage du cerveau présumé du fameux casse de la Société Générale de Nice en 1976. Il s'agit d'Albert SPAGGIARI, né en 1932 à Laragne-Montéglin, petit village des Hautes Alpes. Son père, d'origine italienne, meurt très tôt en 1935 et sa mère vient alors d'installer à Hyères où elle tient un magasin de lingerie avenue du Général de Gaulle. Chose curieuse, ce magasin existe encore aujourd'hui et porte toujours le même nom de « Caprices de Dames » !!

Albert Spaggiari

Enfance et jeunesse d'Albert SPAGGIARI

Albert et sa mère habitent alors une maison de la rue Manet au quartier Paradis, baptisée « Douny ». Le jeune Albert a fréquenté l'école Paul Long et a laissé le souvenir d'un jeune exalté à l'esprit aventureux. Il a à peine 16 ans quand il fugue pour rejoindre Salvatore Giuliano, bandit d'honneur sicilien qui a marqué les années 50, et pour qui Albert avait une vénération. Après cet épisode sicilien Albert s'engage dans les parachutistes et il est envoyé en Indochine participer à la guerre contre le Viet-Minh.

Il est blessé deux fois et même décoré mais son séjour en Indochine se terminera par une radiation de l'armée et une condamnation à plusieurs années de prison en 1954 pour avoir organisé un hold-up contre un tenancier de bar à Hanoï, qui d'après Albert avait escroqué un camarade.

Albert Spaggiari 2

Albert Spaggiari 3

Casse

Casse 2

Casse 3

Libéré en 1957, il aura par la suite une vie plus tranquille après son mariage avec une infirmière Hyèroise. Il s'installe à Nice comme photographe, fréquente les milieux d'extrême droite et les sympathisants de l'OAS. Ces relations lui vaudront une nouvelle condamnation en 1962 car on trouvera des armes chez lui.

Après 3 ans aux Baumettes il revient à Nice, reprend son activité de photographe et il a même ses entrées à la mairie où le maire Jacques MEDECIN le fait parfois travailler pour la municipalité.

Préparation du casse.

Albert avait gardé des contacts avec le milieu marseillais et il se vantera par la suite d'être l'inventeur et le cerveau du casse qui demandera une longue préparation et la constitution d'une équipe nombreuse et spécialisée, recrutée par les « parrains » marseillais.

Après un parcours de 3 km dans les égouts, il faudra creuser un tunnel de 8 mètres et percer le mur en béton de 1,8 mètre d'épaisseur de la salle des coffres.

Ce travail prendra des mois car tout se fera à la main pour ne pas attirer l'attention par des bruits de marteaux piqueurs.

Enfin au cours du week-end du 17 au 18 juillet 1976, 371 coffres sont fracturés les réserves d'or et d'argent liquide de la banque subtilisées, pour un total estimé à 50 millions de francs.

Les enquêteurs trouveront beaucoup de matériel abandonné, mais aucune trace exploitable sauf la fameuse formule inscrite sur un coffre ouvert : « ni armes ni violence et sans haine ».

Si la conception du casse n'est pas attribuée à Spaggiari par certains, cette dernière inscription, de l'avis de tous, ne peut être que de lui !

Par ailleurs, autre allusion au Paradis, Albert va écrire en 1978 un livre de souvenirs sur cette affaire qu'il va intituler « Les égouts du Paradis », titre également du film qui sera réalisé plus tard.

Evasion et cavale.

En octobre 1976 deux participants du casse sont arrêtés en possession de lingots d'or de la Société Générale et dénoncent Spaggiari qui est lui aussi arrêté et prend comme avocat Jacques Peyrat, personnalité d'extrême droite et futur maire de Nice.

Le 10 mars 1977, en présence de son avocat, Spaggiari alors en détention provisoire, est convoqué par le juge d'instruction et profite d'un moment d'inattention pour ouvrir la fenêtre et sauter d'une hauteur de 7 mètres sur le toit d'une voiture garée en contrebas. Son entrainement de parachutiste lui permet de s'en tirer sans dommage et d'enfourcher la moto d'un complice qui l'emmène aussitôt en lieu sûr.

Commence alors une cavale qui va durer 12 ans.

Albert voyage beaucoup surtout en Amérique du sud. Il s'est fait faire de faux papiers au nom de Romain Clement et aussi changé un peu son visage grâce à un chirurgien brésilien. En France il est jugé par contumace le 23 octobre 1979 et condamné à la réclusion à perpétuité. Mais les services de police ne font pas beaucoup de zèle pour le retrouver et Albert en profite pour monnayer des interviews et des vidéos à la presse mondiale.

Il va même jusqu'à accorder un entretien à Bernard Pivot, enregistré à Milan, dans le cadre d' « Apostrophes », pour la sortie de son dernier livre écrit pendant sa cavale.

Il vient plusieurs fois à Paris et contacte un ami d'enfance d'Hyères, l'avocat pénaliste Jean-Louis Pelletier, pour essayer de faire réviser son procès, mais sans succès.

Au bout de quelques années sa part du butin s'est évaporée et ses pitreries devant les médias ne lui rapportent plus grand-chose.

Complètement ruiné il se réfugie avec sa nouvelle épouse Emilia de Sacco, à Belluno un village du nord de l'Italie.

Retour à Hyères.

Un cancer de la gorge aura raison de lui et il s'éteint à Belluno le 8 juin 1989. Sa femme décide alors de rapatrier son corps en France. Elle loue un camping-car, accompagnée par des amis d'Albert, passe la frontière sans problèmes et arrive au petit matin du 10 juin 1989 devant la villa « Douny » rue Manet, chez la mère d'Albert et dépose le corps devant la maison avant de disparaitre.

Madame Clement, mère d'Albert, organise alors l'inhumation de son fils qui aura lieu dans son village natal de Laragne-Montéglin.

Casse 4

7. ALBERT SPAGGIARI ET LE PARADIS

Dans le dernier MAG n° 28 nous avions évoqué le « casse du siècle » à la Société Générale de Nice en 1976 et les liens entre le « cerveau » présumé Albert Spaggiari et notre quartier où résidait sa mère, rue Manet. L'article se terminait par le récit du rapatriement du corps de Spaggiari après son décès en Italie en juin 1989. Il était précisé que ses amis avaient déposé son corps devant le portail de la maison de sa mère M^me^ Clément, avant de partir aussitôt.

En fait ceci était la version de certains médias de l'époque, mais elle n'est pas tout à fait exacte.

Les voisins de la rue Manet qui étaient présents ce jour là sont formels : l'entrée de la maison se trouvant plusieurs mètres au dessus du niveau de la rue, les amis de Spaggiari ont bien sûr transporté son corps dans la maison avant de se retirer.

M^me^ Clément a alors organisé des funérailles pour son fils, le 14 juin 1989, au village natal d'Albert à Laragne-Montéglin dans les Hautes-Alpes. Il sera inhumé ainsi dans le cimetière où reposait le père d'Albert depuis 1935.

M^me^ Clément l'ignorait peut être mais un souhait de son fils ne sera pas réalisé, car au cours de sa cavale, dans une de ses fantasques interviews, Albert avait souhaité qu'après sa mort son corps soit incinéré et ses cendres dispersées sur le sol de « son pays ».

Qui était le « cerveau » ?

Au printemps 2018 le tribunal correctionnel de Marseille avait à juger un certain Jacques Cassandri, un corse du milieu marseillais qui avait déjà eu plusieurs condamnations, et qui assurait être Amigo, l'auteur en 2010 d'un livre intitulé « La vérité sur le casse de Nice » où il revendiquait le titre de chef et organisateur du casse, ne laissant à Spaggiari qu'un petit rôle, celui de fournisseur de l'idée.

Cassandri était accusé de divers délits concernant des affaires d'immobilier en Corse, mais aussi de recel et blanchiment du butin du casse de Nice, le casse lui-même étant prescrit.

Le jugement du 4 avril 2018 condamne Cassandri à 30 mois de prison et 200.000€ d'amende pour ses délits immobiliers mais il est relaxé pour le délit de recel et blanchiment du butin du casse.

Etait' il vraiment le « cerveau » ? En tous cas l'organisation d'un tel cambriolage nécessitant une logistique énorme, la participation de nombreux spécialistes avec en plus le secret indispensable, amène à penser que seul le milieu marseillais pouvait à l'époque monter un tel projet.

Spaggiari au cours de ses deux séjours aux Baumettes avait certes gardé quelques contacts dans le milieu, mais visiblement il n'avait pas les épaules et les bonnes relations pour être le patron de ce « casse ».

Il en a été « l'image » pendant ses années de cavale, parfois avec panache ou bouffonnerie, ce qui arrangeait bien les véritables organisateurs, mais il finit tristement à 56 ans, malade et sans le sou.

8. LE NOM DES RUES DU PARADIS

Le conseil municipal du 21 avril 2017 a accepté à l'unanimité notre projet de donner un nom à 3 escaliers du quartier. Celui qui relie à l'est la rue Manet à la rue Cézanne portera le nom de Gabriel COTEL (1910-1991), sculpteur dont l'atelier était situé au 33 rue Manet.

Le prolongement de cet escalier entre la rue Cézanne et le boulevard Matignon aura le nom de Félix ZIEM (1821-1911) peintre célèbre, dont la petite fille habita longtemps au 14 boulevard Matignon.

Enfin l'escalier entre la rue Manet et le début de la rue Cézanne sera dédié à la belle OLYMPIA, le modèle des célèbres tableaux d'Edouard Manet et de Paul Cézanne.

Pour ce qui est des noms des rues de notre quartier, un conseil municipal de l'année 1952 décida de donner des noms de peintres célèbres. Nous ne savons pas qui a eu cette idée, mais il s'avère qu'elle fût plutôt judicieuse si on compare avec d'autres lotissements de notre ville affublés de noms de fleurs, d'arbres ou de petits oiseaux !

Sur le plan du lotissement Paradis de la société « La Prolétarienne » de 1952, la rue Cézanne actuelle s'appelait avenue N°1, la rue Manet avenue N°2 et la rue Renoir avenue N°3.

Quant au boulevard Matignon actuel il est indiqué sur le plan comme avenue du Paradis, laquelle se prolongeait jusqu'au début de l'actuelle rue Matisse.

Vue Paradis

Histoire du legs Matignon.

On peut se demander d'où vient ce nom de Matignon qui a été donné à l'avenue du Paradis qui existait avant 1952.

Cela n'a rien à voir avec Jacques de Matignon qui donna son nom à l'hôtel particulier qui est maintenant la résidence du premier ministre, ni avec le savant Camille Matignon.

C'était le nom d'un magistrat, Eugène Raymond Matignon né à Paris en 1804, habitant Fontainebleau, mais résidant souvent à Hyères où il possédait des maisons et des terrains agricoles.

A sa mort en mars 1873 on découvre un testament par lequel il lègue à la ville d'Hyères tous les biens qu'il y possède : soit une maison avec remises et écuries rue de la Sauvette (aujourd'hui rue de Verdun) qui est une brasserie, une autre maison avenue du Repos (aujourd'hui avenue Paul Long) qui sert de cabaret, ainsi que 6 hectares de vignes et oliviers au quartier Paradis.

Cependant le testament précise les conditions nécessaires pour que le legs puisse être réalisé :

Mr Matignon demande que le vieux cimetière situé à l'emplacement actuel de l'école Paul Long soit transféré et que les terrains du Paradis soient consacrés à une promenade ou un jardin public.

Le testament laisse à la ville un délai de 5 mois après le décès pour accepter et de 5 ans pour transférer le cimetière, sinon le legs est annulé.

La première réaction du maire de l'époque est de refuser, mais le préfet du Var ayant donné son autorisation la ville finit par accepter en aout 1873 ce legs estimé à 84.700 francs de l'époque.

Malheureusement un des héritiers Matignon, se trouvant lésé, entame une procédure et obtient en 1874 du tribunal de Fontainebleau la nullité du testament, car il s'avère qu'il était antidaté.

La ville d'Hyères décide d'ester en justice et entame alors une longue procédure qui va durer 5 ans.

Enfin en mars 1879 le conseil municipal offre aux héritiers 10.000 francs pour clore le litige, ce qu'ils acceptent. La signature définitive a enfin lieu en octobre 1879, et la ville devient légalement propriétaire de ces biens.

Conclusion.

Pour la petite histoire le transfert définitif du cimetière n'aura lieu que vers 1910, et le jardin public réclamé par Mr Matignon ne sera jamais réalisé.

Mais Paul Long maire de la ville en 1873, aura son nom donné à l'école bâtie à l'emplacement du vieux cimetière, ainsi qu'à l'avenue du Repos qui passe devant l'école, tandis que Matignon aura à son nom en 1952 un superbe boulevard bordé de palmiers, de lauriers roses et menant au... Paradis.

Louis Lapierre
Secrétaire du CIL

9. L'ESCALIER OLYMPIA

Ces superbes escaliers, lien entre la rue Cézanne et la rue Manet, se devaient d'avoir un nom. Je me suis souvenu que ces deux artistes avaient chacun peint un tableau ayant pour thème une femme nue alanguie prénommée Olympia. S'inspirant de la Vénus d'Urbino du Titien, le tableau de Manet date de 1863.

Tout comme son «Déjeuner sur l'herbe», «Olympia» provoqua un scandale au Salon de 1865 car à cette époque, le nu n'était admissible que situé dans un espace exotique ou mythologique. Olympia (Victorine Meurent en est le modèle) représente une «cocotte» posant langoureusement, le regard fixant le spectateur. Excluant toute intimité c'est véritablement ce regard qui a fait scandale plus que la nudité du modèle!

La «Moderne Olympia» de Cézanne, a été peinte en 1873 lors d'un séjour à Auvers-sur-Oise dans la maison du Docteur Gachet en réponse à la grande toile de Manet.

Différente par ses couleurs lumineuses et éclatantes, elle rappelle par son exécution brillante les toiles de Fragonard. C'est une évolution vers

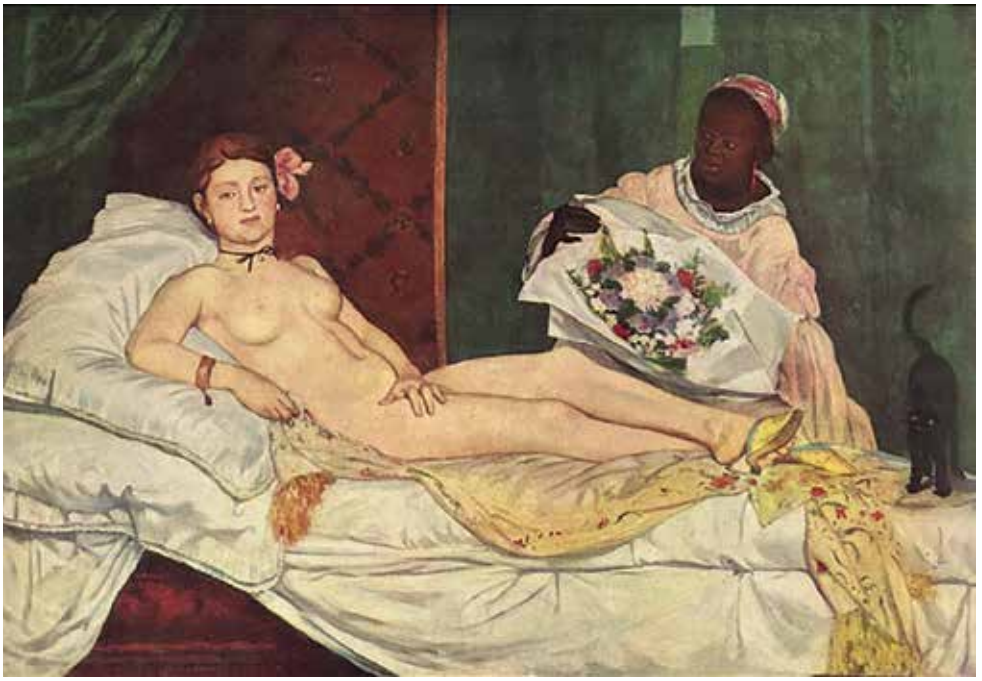

Olympia

une moderne Olympia

l'impressionnisme. Le sujet est identique (la femme et la servante noire) mais là, apparaît un homme contemplant la belle et certains disent que Cézanne se serait lui-même représenté sur ce tableau.

Ces deux toiles sont aujourd'hui des oeuvres phare du Musée d'Orsay.

Mais quel plus beau prénom évoquant l'Olympe pour nommer une « rue piétonne » de notre Paradis ....

Un jardin d'essai pour bâtir les pentes, entre cité jardin et lotissement La Coopérative La Prolétarienne construit 90 pavillons sur la colline du Paradis, 1949.

Le lotissement Paradis est bâti en 1949 sur 7 hectares au-dessus de la vieille ville. C'est un épisode original dans l'histoire urbaine de la petite ville désormais peuplée de 27.000 habitants, plus connue pour sa villégiature que pour l'histoire de son logement social. L'opérateur en est la société coopérative La Prolétarienne, le lotissement croise donc à cette date l'histoire de la reconstruction en introduisant localement le chapitre de l'habitat social, version maison individuelle.

Son implantation en hauteur suit les deux reconquêtes de la colline initiées par Olivier Voutier en 1840 et les Noailles en 1926, mais l'échelle n'est plus celle de la villa particulière : le groupement de 90 maisons individuelles tient autant de la cité-jardin que du lotissement.

La recherche de terrains est déjà difficile en raison du coût du foncier, avec un prix moyen de plus de 3.000F/m2 non loti. Mais ici la Compagnie Générale des Eaux met à disposition une partie de ses propriétés les plus escarpées pour seulement 450F/m2. Le terrain a certainement été choisi pour son prix mais la pente de 22% offre à l'architecte, Marcel Plagnol, une occasion d'une opération d'urbanisme assez exemplaire où il s'essaie à construire avec la pente. La notice qui présente l'opération vante la situation du terrain « qui offre une vue sur la vieille ville et la Rade [...] Sur in terrain plat, l'ensemble de ces 90 pavillons n'aurait guère été esthétique et n'aurait pas répondu au désir de l'urbanisme. Grâce à cette dénivellation, bien que les lots soient restreints, le prospect des constructions sera remarquablement dégagé sur un panorama absolument unique avec la colline d'Hyères... Que souhaiter de mieux ? Il sera esthétique parce que, malgré le grand nombre de pavillons, ceux-ci de surface restreinte et très bas, disparaîtront dans la verdure grâce aux innombrables dénivellements d'un sol qui, étant accidenté, permettra précisément une réalisation agréable, et grâce aux plantations imposées aux acquéreurs par le cahier des charges, ainsi qu'à celle des avenues, la configuration du sol, l'orientation, l'accès et quelques désirs justifiés et inévitables de chacun imposeront d'ailleurs de nombreuses variantes au projet, et des implantations diverses n'en permettront pas moins des combinaisons agréables à l'œil, l'aménagement des jardins en terrasses et leurs gradins superposés ajoutant encore à la diversité et à leur cachet ».

Discours des plus étonnants pour une note de présentation d'une opération de logement social qui semble mettre en arrière-plan la composante sociale et collective du projet. L'opération est destinée dès le départ à une catégorie de population suffisamment solvable pour accéder à la propriété.

De par la nature sociale du projet, l'ensemble composé de ces petites maisons individuelles ordinaires, chacune dans son jardin, semble faire référence au modèle de la cité-jardin, dans une adaptation singulière au dénivelé du terrain. La composition avec le site est également dans la conscience et la prise en compte de la campagne toute proche qui conforte la référence au modèle. Le règlement du lotissement approuvé en

1949 détermine le caractère urbain de cet ensemble résidentiel, en interdisant les appendices propres à la campagne : « ni poulailler ou clapier ni bâtiments agricoles, en particulier étables, bergeries et porcheries sont interdites ».

Le quartier du Paradis donne à lire une rupture de plus en plus radicale avec les origines rurales du bourg. Les nouveaux habitants deviennent urbains. Le caractère exceptionnel du site explique comment cet ensemble de logements modestes a pu devenir l'un des quartiers les plus prisés de la ville. Chaque maison profite de son jardin privatif, de la meilleure exposition, et de vues sur la mer. L'opération compose avec le site et joue avec la pente. Elle intègre les leçons du mouvement moderne et le plan masse organise des circulations piétonnes transversales, distinctes des voies d'accès automobiles, traitées en escaliers bordés de murs en pierre locale. Qu'une commande au bénéfice d'une clientèle modeste soit passée, à cette date, à un architecte est à souligner. L'exercice de composition urbaine que l'architecte mène n'a rien à envier à ceux des beaux quartiers. Il tranche avec le traitement des lotissements dans les décennies qui suivent, souvent dessinés par des géomètres. La comparaison avec les quartiers tels les Hauts de Hyères montre la même régression dans le traitement architectural que celle observée entre les premiers HLM du bas du Val des Rougières, bénéficiant d'une double orientation et de WC et salles de bains avec fenêtres et les petits logements des opérations immobilières d'aujourd'hui, avec pièces d'eau aveugles et une seule orientation.

Odile JACQUEMIN

Deux siècles d'histoire d'un paysage entre terre et mer : Hyères de 1748 à nos jours. (Page : 289)

CIL
Les Collines du Paradis

Je dois remercier **Léon-Gérard HEUSELE** président du CIL de 2012 à 2020 qui a eu l'idée de ce recueil ainsi qu'**Anne-Marie AMAUDRIC** pour son article sur l'escalier OLYMPIA ,
Odile Jacquemin pour l'extrait de son livre : Deux siècles d'histoire d'un paysage entre terre et mer : Hyères de 1748 à nos jours.

Louis Lapierre

CIL Les Collines du Paradis

COMITE D'INTERET LOCAL (CIL) Les Collines du Paradis

Vous êtes concernés par l'avenir de votre quartier
et vous désirez préserver sa qualité de vie,
alors rejoignez le CIL.
c'est une association loi 1901, composée
de bénévoles, qui est le relais privilégié
entre les « Paradisiens » et la Mairie,
la Métropole, le Conseil Départemental,
le Conseil Régional, l'Etat, l'Armée etc…

Le CIL est ouvert à tous les habitants du quartier.
Les bonnes volontés désirant s'investir
dans la vie de l'association sont bien sûr
les bienvenues.

Conseil d'Administration 2020

Mesdames :
Bénédicte de CEAURRIZ
Catherine CONQ
Aurélia GASTALDI
Odette PICOT
Valérie RUFFIER

Messieurs :
Pierre BRAUGE
Daniel COUSIN
Léon-Gérard HEUSELE
Pierre LAHAYE
Louis LAPIERRE
Stéphane MUCETTO
Norbert THUILLEZ

Président :	Pierre BRAUGE
Vice président- Secrétaire :	Louis LAPIERRE
Trésorier :	Daniel COUSIN
Vice présidente:	Aurélia GASTALDI
Vice président :	Norbert THUILLEZ

Mail : cilcollinesduparadis@gmail.com

Facebook : les Collines du Paradis

http:// hyeres-paradis.fr